

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 66 (1958)
Heft: 2

Artikel: Nyon : Noviodunum
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-50867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nyon : Noviodunum

A l'exception de Quicherat qui, pour n'avoir point connu ou n'avoir pas tenu compte des plus anciennes mentions de notre toponyme, l'a indûment rapproché de *Noyon* (Aisne) et *Novion* (Ardennes) et par conséquent y a vu un *Noviomagus*¹, tous les savants qui ont traité de l'étymologie de *Nyon* sont unanimes² à admettre qu'à la base de ce nom nous avons un gaulois *Noviodunum*, mot composé, comme l'a reconnu Holder, de l'adjectif *novio-* « neuf, nouveau » et du substantif *duno-n* « fort, endroit fortifié »³. C'est qu'en l'occurrence la solution du problème est facilitée par la présence de la forme « civitas Equestrium, id est *Noiodunum* » — cette adjonction figurant dans tous les manuscrits conservés, sauf un — donnée par la *Notitia Galliarum*, texte rédigé vers l'an 400⁴. Forme qui, si elle n'est point parfaite, est suffisamment éclairée par celles que nous connaissons pour d'autres toponymes d'origine identique, et qui ont été transmises tant par les auteurs grecs et latins que par des inscriptions.

¹ J. QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieux*, Paris 1867, p. 49.

² A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, vol. II, Leipzig 1904, col. 787 ; H. JACCARD, *Essai de toponymie*, dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2^e sér., t. VII, Lausanne 1906, p. 311 ; H. GRÖHLER, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, 1. Teil, Heidelberg 1913, p. 96 ; A. LONGNON, *Les noms de lieu de la France*, premier fasc., Paris 1920, p. 32 ; E. MURET, dans E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. II, Lausanne 1921, p. 321 ; A. DAUZAT, *Les noms de lieux. Origine et évolution*, Paris 1926, p. 5 ; A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles 1937, p. 91, § 209 b ; W. BRUCKNER, *Schweizerische Ortsnamenkunde. Eine Einführung*, Bâle 1945, p. 25.

³ Je ne sais pourquoi F. STAEHELIN, *Die vorrömische Schweiz im Lichte geschichtlicher Zeugnisse und sprachlicher Tatsachen*, dans *Revue d'histoire suisse*, 15^e année (1935), p. 356, paraît insinuer que d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherche sur la propriété foncière et les noms de lieux habités en France*, Paris 1890, et HOLDER dans l'ouvrage mentionné plus haut, auraient penché en faveur d'une autre étymologie, et que d'après eux le premier terme du composé aurait été un nom de personne *Novios* : cette insinuation ne repose sur rien.

⁴ Il a été publié notamment par TH. MOMMSEN, dans *Monumenta Germaniae Historica*, Auctorum antiquissimorum t. X., p. 596 et, pour la partie qui concerne la Suisse, par E. HOWALD und E. MEYER, *Die römische Schweiz. Texte und Inschriften mit Übersetzung*, Zurich s. d. [1941], p. 128.

Holder, en effet, a recueilli une série importante de noms de lieux s'expliquant par *Noviodunum*. C'est d'abord un *Noviodunum* cité par César, chez les Suessiones : localité identifiée par Holder — nous reviendrons sur ce point — avec le Camp des Pommiers, à l'ouest de Soissons (Aisne) ; un deuxième *Noviodunum*, dont parle César aussi, en territoire des Bituriges Cubi, et qui serait — mais l'opinion des savants a changé sur ce point également — Nouan-le-Fuselier (Loir-et-Cher) ; un troisième *Noviodunum*, mentionné par César une fois de plus, l'actuel Nevers (Nièvre) ; un Νοιόδουνον attesté par Ptolémée, et désignant chez cet auteur une localité qui a troqué son nom avec celui de *Diablintes*, l'actuel Jublains (Mayenne) ; un *Novioduno*, nom porté par un pagus de *Placentia*, aujourd'hui Plaisance, dans la Gaule Cisalpine ; un Νοιδουνον mentionné par la *Table de Peutinger* sous la forme *Navioduni*, dans la Moesia Inferior, près d'Isaccea en Dobroudja (Roumanie) ; un *Nyon* dans l'arrondissement d'Autun, commune de Saint-Sernin du Plain (Saône-et-Loire) ; un *Nyons* enfin dans la Nièvre, sur territoire d'Ourouer-aux-Amognes¹. Liste imposante² que M. Vincent complète en y ajoutant un *Neviodunum*, où le premier terme apparaît sous la forme *nevio-*, antérieur à *novio-*³, localité de la Pannonia Superior, près du bourg actuel de Drnovo (Yougoslavie), toponyme qui chez Ptolémée est écrit Νοουιδουνον, Νοιόδουνον, et *Novioduno* dans l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*⁴ ; liste que le même savant corrige, en ce qui concerne les identifications, en admettant, après Soyer⁵, que le *Noviodunum* des Bituriges serait, non point Nouan-le-Fuselier,

¹ A. HOLDER, *op. cit.*, vol. cit., col. 787-789.

² Holder ajoute à sa série un dixième cas, qui serait *Emptines-les-Ciney* et *Emptinnes-lez-Eghezée*, en Belgique. Comme il ne fournit pas ses preuves, j'ai eu recours à l'érudition de M. E. Legros, qui a bien voulu m'écrire qu'il n'y avait aucune raison de croire que ces localités aient jamais porté le nom de *Noviodunum*.

³ J. POKORNY, *Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 3, Berne 1955, p. 769.

⁴ A. HOLDER, *op. cit.*, vol. cit., col. 740.

⁵ Cette identification a donné lieu naguère à une polémique. Le titre même d'un article de E. C. FLEURANCE, *L'oppidum de Noviodunum Biturigum (Pierrefitte-sur-Sauldre)*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXVI (1924), pp. 322-326, dit déjà la solution proposée par ce savant, solution qui n'a pas été admise par J. SOYER, lequel, après avoir touché à ce problème dans deux ou trois travaux antérieurs au précédent, y est revenu dans son article *Noviodunum des Bituriges*, paru dans la même revue, t. XXVII (1925), pp. 133-134, ainsi que dans sa *Chronique de toponymie*, même revue, t. XXXV (1933), p. 191.

mais Neung-sur-Beuvron, aux environs de Romorantin (Loir-et-Cher), au confluent de la Theronne et du Beuvron, localité appelée *Noodunum* dans une charte de 990. De même Linckenheld¹ propose-t-il de voir *Noviodunum Suessionum*, non pas dans le Camp des Pommiers, mais dans Soissons même.

Si cependant la signification de *Noviodunum* est dûment établie, et si cette dénomination est dûment replacée dans la liste de ses homonymes, certains détails méritent de nous retenir un instant. La forme exacte du nom d'abord, telle qu'ont dû l'employer nos ancêtres. Si délicat qu'il soit de s'en tenir aux strictes règles phonétiques pour expliquer l'évolution de termes dont nous ne savons pas grand-chose, il semble bien qu'à vues humaines *Noviodunum* ne saurait aboutir à *Nyon*. En principe, en effet, un groupe *-vy-* précédé et suivi de voyelles aboutit en français à *-j-*, écrit *-g-* devant une voyelle palatale : *cavea* donne *cage*, **leviariu*, *léger*, *abbreviare*, *abréger*. De sorte que, étant donné que le *-d-* de *-dunum* a dû disparaître assez tôt, *Noviodunum* aurait dû devenir **Nogeon*. Impossible aussi de partir d'un *Noiodunum* : de même que *podiatu* devient *poyà*, *podiare*, *poyî*, nous devrions avoir **Noyon*. Mais toute difficulté disparaît, si nous supposons, à la base de la forme actuelle — attestée dès le début du XIII^e siècle, avec un *Niuns* en 1204² et un *Nionem* en 1210³ —, non point un *Noviodunum* gaulois, mais un **Novodunum* latin, où *novios* aurait été exactement traduit en latin par *novus*. **Novodunum* qui aurait passé à **Noun*, **Neun*, puis à *Niun*, de même que l'adjectif *rotundu*, par l'intermédiaire d'une forme dissimilée *retundu*, est devenu *ryon* dans les patois franco-provençaux de la Suisse romande⁴.

Sans doute ces formes **Noun*, **Neun* ne sont-elles pas attestées. Mais il ne faut pas oublier qu'entre le *Noiodunus* de la *Notitia Galliarum* et le *Niuns* de 1204 nous ne possédons

¹ E. LINCKENHELD, dans PAULY-WISSOWA-KROLL, *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaften*, vol. XVI, col. 1189.

² L. DE CHARRIÈRE, *Recherches sur les sires de Cossonay et sur ceux de Prangins*, dans *M.D.R.*, t. V, 1^{re} livr., p. 222. Le même personnage, appelé dans ce texte « Stephanum de Niuns », apparaît déjà en 1202 (*op. cit.*, p. 220), comme « Stephani de nuus ».

³ J. J. HISELY, *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon*, dans *M.D.R.*, t. XII, p. 20.

⁴ Cf. les exemples fournis par L. GAUCHAT, J. JEANJAQUET, E. TAPPOLET, *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, Neuchâtel 1925, col. 155, pp. 52-53.

que quelques rares mentions anciennes de notre toponyme, un *Nividuni* en 1110 par exemple ¹, un *Neviduno* en 1118, qui ne nous font guère remonter dans le temps, et qui ne sont guère autre chose que des graphies partiellement arbitraires. C'est ce que n'a pas reconnu M. Bruckner, qui a voulu voir dans ce *Nividunum* une reformation, due aux Burgondes, du *Noviodunum* primitif, sous l'influence de l'adjectif burgonde *niujs* « neuf, nouveau ». En principe, certes, un tel phénomène de reformation n'a rien d'impossible — je serais d'autant plus mal placé de le rejeter que j'y ai fait appel tout à l'heure — : mais, en l'occurrence, il est tout à fait improbable qu'une graphie du début du XII^e siècle puisse être un témoin sûr d'une influence burgonde qui aurait agi sept siècles plus tôt. Ces *Nividunum*, *Nevidunum*, je le répète, ne sont que des exemples de la tradition graphique du temps, et ne prétendent aucunement extérioriser la forme qu'avait notre toponyme vers 1100 dans le langage courant. Tradition graphique qu'au surplus il n'est pas toujours facile de déterminer de façon précise : si Guichenon, par exemple, a cru devoir lire, et imprimer, *Neviduno* le nom de lieu qui nous intéresse dans une sentence, datant de 1198, relative à des divergences qui se firent jour entre l'évêque de Genève et les moines clunisiens des couvents de Nantua et de Saint-Oyand (qui s'appellera plus tard Saint-Claude) ², ce nom est transcrit *Nviden* — avec des variantes *Nundum*, *Nvidon* — dans le même document tel qu'il est reproduit dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* publié par Bruel ³.

Une question encore se pose à qui veut examiner le nom de *Noviodunum* sous toutes ses faces : sa raison d'être. Une « nouvelle forteresse », en effet, est une dénomination qui ne peut guère s'expliquer que si elle s'oppose à quelque « vieille forteresse » nécessairement antérieure. Sans doute pourrait-on imaginer que ce nom a été donné à l'actuel Nyon pour le distinguer d'une autre localité des environs, portant elle aussi un nom en *-dunum*, *Yvoire* par exemple en Haute-Savoie, qui paraît remonter à un **Eburia*, forme raccourcie possible d'un *Eburo-*

¹ S. GUICHENON, *Bibliotheca Sebusiana*, editio nova, Turin 1780, p. 51.

² S. GUICHENON, *op. cit.*, éd. cit., p. 90.

³ *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* p.p. A. BRUEL, t. V, Paris 1894, p. 731.

*dunum*¹. Mais rien n'empêche d'expliquer notre *Noviodunum* d'une façon beaucoup plus simple, en imaginant que ce nom a vu le jour lorsque la localité a été reconstruite. Il est plus que probable — et cette hypothèse n'est certes pas neuve — que l'endroit était l'une des douze villes ou des quatre cents villages que les Helvètes détruisirent par le feu avant d'entreprendre en 58 av. J.-C. cette migration vers l'ouest qui se termina tragiquement à Bibracte : il n'est pas exclu qu'un groupe de rescapés soit retourné là d'où il venait. Endroit qui, peu après, fut reconstruit sur de nouvelles bases et dénommé *Colonia Iulia Equestris* officiellement, tandis que dans l'usage courant on usa de *Noviodunum*, **Novodunum*.

Tablant sur cette triple qualification latine, Staehelin a écrit que de la présence de la troisième on pouvait inférer que les colons appelés dans la région étaient des soldats montés, d'origine gauloise ou germanique, qui reçurent le titre de citoyens romains². Il est toujours possible, sans doute, qu'un Barbare ou qu'un vétéran d'origine barbare ait troqué son nom originaire contre celui d'une *gens* plus ou moins connue ; ce qui est sûr, par contre, c'est que les toponymes si caractéristiques du territoire de cette colonie ne témoignent pas en faveur de l'hypothèse du savant bâlois. Je veux parler des dérivés en *-anus*, suffixe que le latin utilisait pour indiquer l'appartenance. Dérivés qui, ainsi que l'a remarqué Ernest Muret dans une étude d'une précision et d'une rigueur exemplaires, s'ils se raréfient en France à mesure qu'on s'éloigne de Lyon vers le nord, sont exceptionnellement fréquents dans la région qui nous intéresse. « Un coup d'œil jeté sur une carte de la Suisse montre que, tandis que les noms en *-y* et en *-ens* prédominent dans l'ancien territoire de la *Civitas Helvetorum*, la plupart des noms en *-in* ou *-ins* appartiennent aux districts occidentaux du canton de Vaud et aux communes genevoises de la rive droite du Rhône, c'est-à-dire à l'ancien territoire de la *Colonia Iulia Equestris*, dont le chef-lieu était Nyon. Cette fréquence du suffixe *-anus*, le plus usité en latin dans la formation des noms de *fundi*, distingue nettement le

¹ Sur ce phénomène, cf. en particulier J. U. HUBSCHMIED, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs : Ogo, Château-d'Oex, Uechtland*, dans *Zeitschrift für deutsche Mundarten*, vol. XIX (1924) (*Festschrift Bachmann*), pp. 193-194.

² F. STAEHELIN, *op. cit.*, éd. cit., p. 92.

pays colonisé par les Romains des contrées où la propriété est restée entre les mains des indigènes et où l'occupation germanique semble avoir été le plus intense »¹. Or ces toponymes, comme *Bassins*, *Begnins*, *Bursins*, *Changins*, *Chiblins*, *Coinsins*, *Eysins*, *Gingins*, *Givrins*, *Prangins*, *Tartegnin*, pour m'en tenir à ceux-là, quand ils sont explicables sans hésitation, dérivent tous de gentilices latins, et non pas de noms de personnes gaulois ou germaniques : *Baccius* (ou *Bacchius*, *Battius*), *Bennius*, *Bruttius*, *Cambius*, *Consius* (ou *Contius*), *Otius*, *Gim(m)ius*, *Gabrius*, *Primius*, *Tertinius*. C'est dire que, si l'on veut accepter l'hypothèse de Staehelin, il faut avant tout admettre une autre hypothèse, celle d'une débaptisation radicale, massive, des vétérans auxquels étaient concédées les terres destinées à former la *Colonia Iulia Equestris*. Chose invraisemblable. Si nous en jugeons d'après les éléments que fournit la toponymie, la colonie se présente à nous sous un aspect nettement latin, qui n'a du reste point anéanti les éléments helvètes préexistants, et qui ne sera que peu modifié par les Burgondes — les derniers occupants germaniques, les Bernois, se contentant plus tard, en fait d'influence linguistique, de traduire *Nyon* par *Neuss*.

PAUL AEBISCHER.

¹ E. MURET, *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie*, dans *Romania*, t. XXXVII (1908), p. 26.